

Aménagement d'un parc

Chaligny



Aménagement paysager
Requalification, mise en sécurité
abords du parc

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Chaligny
F. PINHO - Maire

Maîtrise d'oeuvre :
C. MANGIN Architecte dplg
S. THALGOTT Paysagiste

Intervenants extérieurs :
A.D.U.A.N.
C.A.U.E. de Meurthe-et-Moselle

Chronologie :
Concertation - 1997
Début études - avril 2001
Début des travaux - septembre 2001
Fin des travaux - avril 2002

Nature des travaux :
Aménagement du parc Albert André
Création d'un mur de soutènement
Création de mobilier urbain
Création d'une fontaine
Éclairage public
Enfouissement des réseaux rue
E.Pinthier

Principaux matériaux :
Grouine ciment au sol
Béton désactivé - sol
Enrobé noir - stationnement
Bois - escalier
Béton naturel - fontaine

Végétation :
Platanes, tilleuls, un chêne rouge,
Sophoras, ginkobilobas
Haies: cornouillers, rosiers, viornes, amélanchiers, graminées bulbeuses

Coût de l'opération - T.T.C. :
Total travaux - 217 742.25 Euros

Subventions :
Conseil général : 36 085 Euros TTC
Fonds Européens Résider :
43 518 Euros

Surface approximative : 3500 m²

Prix au m² : 62.21 Euros /m²

Requalification du parc Albert André

Situé au coeur de la cité ouvrière de Chaligny, le parc s'inscrit sur une parcelle délimitée par trois rues, dont une, très passante. Il est de forme triangulaire, légèrement en pente et enclavé par rapport à la rue qui le borde en surplomb. Ce lieu, très fréquenté par les habitants, était devenu, par manque de sécurité, inadapté aux usagers. Le talus menaçait de s'effondrer sous la contrainte du trafic routier intense.

Le parc joue par sa localisation un très grand rôle dans son environnement paysager. Il est visible depuis les différents angles d'arrivées, et présente une orientation privilégiée par rapport à la rue. Sa situation offre des vues vers le fonds de vallée et les côtes de Moselle.



Principe d'aménagement

Les principes généraux d'aménagement du parc contribuent à améliorer la sécurité des usagers par rapport à la route départementale. Le parc devait rester ouvert sur l'environnement qui le borde afin de garder ce lien qu'il entretient avec les usagers.

Soucis d'intégrer, de préserver, de respecter la cohérence du lieu dans son environnement proche, en l'occurrence des cités ouvrières qui lui font face mais aussi marquer les limites entre les espaces donnés aux piétons et aux automobiles.

Le maître d'ouvrage souhaitait intégrer au mieux la pratique des usagers tout en gardant l'authenticité du lieu.





l e p r o j e t r é a l i s é

Le projet conserve l'orientation paysagère et propose un aménagement qui préserve, par son caractère végétal, l'identité du lieu.

La pente naturelle du terrain permet de créer trois plates-formes qui hiérarchisent et orientent l'espace de la parcelle en relation avec la structure urbaine du quartier. La trame du parc se constitue par un alignement de platanes et un engazonnement recouvrant toute la surface. Aux deux extrémités sont délimitées deux aires de jeux plus minérales. Elles se situent en partie haute et basse et marquent les deux entrées du parc. Ces placettes reçoivent l'une, un espace de jeux pour les enfants et l'autre un terrain de pétanque et quelques bancs. Au centre, l'espace engazonné assure la transition entre les deux accès.

La requalification du parc vise à donner une véritable structure végétale en renforçant les limites des rues qui le borde, assurant un équilibre entre piétons et voitures.

La trame végétale existante est conservée et renforcée par de nouvelles plantations d'arbres à hautes tiges et de haies arbustives.



C o n s t a t a p r è s r é a l i s a t i o n

L'aménagement du parc s'appuie sur la structure urbaine et paysagère existante, ce qui a permis de préserver et respecter l'authenticité du lieu, en traitant les différents espaces avec sobriété, le plus naturellement possible, rendant ce lieu plus attractif pour les usagers sans perturber son fonctionnement.

Cet espace ainsi conçu dans l'esprit et l'attente des usagers, ouvert et dialoguant avec son environnement est donc un lieu à pratiquer, à investir, il est donné à tous.



remerciements à : M. GAUZELIN, à M. HENNING,
à C. MANGIN, à S. THALGOTT,
pour leur aimable collaboration
réalisation: L. ROSSIGNOL
C.A.U.E. 54: -mars 2003